



## Ne pas aider mon geniteur a ma majorite

Par **mfrance89**, le **24/11/2011 à 18:34**

Bonjour,

J'ai 16 ans, mon géniteur m'a reconnu j'avais 3 ans, il a eu un droit de visite et obligation de payer une pension alimentaire 80 €, il ne l'a jamais payée régulièrement

Depuis 4 ans je n'ai plus voulu le voir car pas d'affinité avec lui et de plus quand j'étais en droit de visite c'est sa mère qui s'occupait de moi.

depuis 4 ans il n'a pas cherché a prendre contact avec moi et n'a plus payé du tout la pension alimentaire

j'ai 16 ans et lui 57 ans, dans 4 à 5 ans je travaillerais et lui sera en retraite

comme il a très peu travaillé, je ne voudrais pas qu'il me demande de l'aider financièrement.

je ne porte pas son nom de famille, je porte celui de ma mère

Que puis-je faire ?

merci

TH

Par **mimi493**, le **25/11/2011 à 01:00**

Commencez donc par remuer les fesses de votre mère pour qu'elle porte plainte en abandon de famille (à faire maintenant, ensuite il sera trop tard). C'est le seul moyen pour que vous soyez dégagé de votre propre obligation alimentaire